

■ Communauté de communes Saint-Méen-Montauban :

Le CM :

- S'oppose au transfert obligatoire de la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes Saint-Méen-Montauban.
- Demande le report du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Lors du prochain renouvellement des exécutifs locaux, il convient de délibérer sur l'accord local, la commune de Boisgervilly sera représentée par deux membres. Le nombre total de représentants à la communauté de communes sera de 41 élus au lieu de 44 à ce jour.

■ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :



- Fixation des tarifs :

Le CM décide d'établir cinq tranches différentes pour le quotient familial obligatoire dans le cadre des tarifs journaliers de l'ALSH (voir tableau ci-dessous).

- Tarifs accueil période le soir :

Le CM décide de fixer :

La participation des familles à l'accueil périscolaire déclaré pour la rentrée scolaire de 2019-2020 comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL (QF)	16h30 - 17h45	17h45 - 18h45
0 € - 599 €	0,85 €	0,85 €
600 € - 799 €	0,95 €	0,95 €
800 € - 1 050 €	1,05 €	1,05 €
1 051 € - 1 299 €	1,15 €	1,15 €
1 300 € et +	1,25 €	1,25 €
Hors QF	2,00 €	2,00 €

A 5€ / enfant / 15 min le tarif après 18h45.

- L'ALSH de Montauban :

Lorsque le centre de loisirs de Boisgervilly sera fermé, la participation de la commune à l'ALSH de Montauban est fixée à 11 € par jour et par enfant.

- Choix du prestataire informatique :

Le CM décide pour le choix du prestataire informatique de retenir le devis de l'entreprise ABELIUM pour un montant maximum de 9414 € HT.

- Création d'un poste :

Il convient de créer un poste de directeur. Le CM décide de créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019. Mme Delphine ROBERT a été nommée directrice du centre de loisirs.

■ Travaux salle polyvalente et Mairie :

Le CM se prononce favorablement à la réfection du sol :

- de la salle polyvalente (raboitage, ponçage et vitrification) pour un coût de 1 692 € HT ;
- de la salle du conseil de la mairie (ponçage et vitrification) pour un coût de 842 € HT.

Les travaux seront effectués par l'entreprise sarl LES SENS DE BOIS située dans la Manche.

■ Mobilier urbain :

Le CM décide d'acquérir six cendriers récupérateurs de mégots de cigarettes avec fermeture à clé auprès de la société Mégo ! qui recycle ensuite les mégots récupérés, pour un montant maximum de 2 500 € HT.

■ Installation classée :

Le CM donne un avis favorable à la demande présentée par la société NEWCOLD Rennes en vue d'exploiter un entrepôt frigorifique d'une grande capacité pour le stockage et la livraison de surgelés au lieu-dit La Brohinière sur le territoire de Montauban.

■ Service technique :

Le contrat emploi avenir de M. Nicolas LEJAS arrivant à échéance le 19/06/2019, le CM décide de créer un poste d'adjoint technique territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 20/06/2019.

■ ZAC de Brocéliande :

Le CM a validé la participation du public par la voie électronique qui a duré un mois avec 75 consultations.

Le CM a approuvé l'approbation du dossier de création de la ZAC.

■ L'inventaire des cours d'eau :

Le CM a pris connaissance de l'inventaire des cours d'eau situés sur la commune réalisé par le cabinet HARDY ENVIRONNEMENT.

Une commission va se réunir pour analyser cet inventaire.

■ Eglise :

Un diagnostic extérieur (murs, charpente, toiture...) de l'église a été réalisé gratuitement par l'architecte conseil du département.

Le CM a décidé de poursuivre un diagnostic détaillé par un cabinet d'études spécialisé afin de connaître les réels travaux à effectuer.

■ Rue de La Chesnais :

Le CM a choisi les prestataires pour la réalisation des travaux de voiries de la rue de La Chesnais.

- Travaux VRD (Voiries et Réseaux Divers)

L'entreprise PEROTIN TP pour un montant de 309 949 € HT.

- Travaux espaces verts :

L'entreprise NATURE ET PAYSAGE à Bédée pour un montant de 10 971 € HT.

Soit un montant total de 320 920 € HT pour une estimation de 338 836 € HT.

Les travaux débiteront vers la mi-juin pour une durée de 12 semaines environ.



Rue de La Chesnais avant travaux

■ Illumination du bourg :

Le CM décide :

- suite à la rénovation des vitraux de l'église de les illuminer avec des réglottes et des projecteurs par l'intérieur. L'éclairage se fera pour les trois vitraux face au parvis et les six vitraux latéraux ;
- d'acquérir une traversée de route en stalactit light face à la résidence intergénérationnelle, rue Pierre LEGAULT.

L'entreprise BLACHERE de Guichen a été retenue pour un montant de 4 043,42 € HT.

■ Demande de subvention :

Le club de basket Montauban, Médréac, Boisgervilly dont la section U13 filles joue en régional avec de longs déplacements sollicite le CM pour une subvention.

Le CM vote une subvention exceptionnelle de 500 €.



INFOS N° 83

FEVRIER - MARS - AVRIL ET MAI 2019

MAIRIE de BOISGERVILLY - 21, rue Théodore BOTREL - 35360 BOISGERVILLY - Tél. 02 99 06 42 05

E-mail : mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr - Site Internet : www.boisgervilly.fr

EDITORIAL

Nous venons, il y a quelques semaines de voter nos différents budgets que vous allez pouvoir découvrir en pages intérieures. Des comptes administratifs 2018 qui laissent apparaître une gestion financière permettant de pouvoir répondre dans le temps aux différents besoins sans accroître notre pression fiscale.

Un budget prévisionnel 2019, de nouveau important, qui s'élève à 2,2 millions, fonctionnement et investissement compris, auxquels il faut ajouter les budgets de lotissements et divers petits budgets annexes.

Ces prévisions montrent la volonté de notre municipalité de continuer le développement de la commune tout en faisant face au fonctionnement des différents services au quotidien. Aujourd'hui, le centre de loisirs qui se termine, l'aménagement de la rue de La Chesnais (350 000 €) qui va démarrer dans quelques semaines, ainsi que les travaux de finition de viabilisation du lotissement Les Lavandières, pour ne citer que les plus importants, en sont quelques illustrations. En parallèle, nous travaillons autour d'élaboration de diagnostics, études et réflexions pour des projets, rénovations et autres aménagements ou extensions de demain. Une réelle nécessité afin d'être au plus proche des besoins ou demandes, mais aussi pour conforter l'attractivité, la vitalité et le dynamisme de Boisgervilly tout en sachant prioriser et mutualiser.

Continuons tous ensemble de faire vivre cette initiative publique garante d'une certaine solidarité, de lien social et du bien vivre ensemble.

Bernard PIEDVACHE

Maire

INFOS COMMUNALES

■ Opération Boisger'en Images 2019 :

Opération Boisger'en Images !

Amateurs de photos, tous à vos appareils !

Envoyez-nous vos plus beaux clichés sur le thème :
LES ANIMAUX ET LES OISEAUX
(chiens, chats, animaux de ferme...)

Deuxième édition
Jusqu'au 15 JUIN 2019

La commission communication choisira 10 photos qui seront exposées dans Boisgervilly.

Nous attendons vos photos sur l'adresse mail : mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr

■ Préservons l'environnement :

- Par l'utilisation des cendriers à mégots de cigarettes :

Le Sinctom Centre Ouest a signé une convention avec la société « MEGO » pour collecter près des communes et stocker les mégots avant de les envoyer en usine de tri et dépollution. Ils sont ensuite recyclés en mobiliers et autres...



La Commune de Boisgervilly s'associe à cette opération en installant six cendriers adaptés à la collecte avec les objectifs suivants :

- Diffuser les bonnes pratiques.
- Sensibiliser aux risques environnementaux.
- Protéger nos ressources en eau.
- Améliorer la propreté de nos trottoirs.

Quelques chiffres :

- 8 millions de mégots de cigarettes sont jetés chaque minute dans le monde.
- 1 mégot pollue 500 litres d'eau.
- 65% des mégots sont jetés au sol.
- 25 milliards de mégots par an en France finissent sur les trottoirs, pelouses, regards d'eau pluviale.
- 1 kg de mégots représente 3000 à 4000 cigarettes.
- 2 à 5 ans, selon les milieux, pour se décomposer.

- Par le respect de notre nature :

Il est constaté que la campagne est polluée par le dépôt de matières telles que (bouteilles, plastiques, papiers...) sur les accotements et dans les fossés.

La nature devrait attirer l'œil du passager, mais hélas elle est souillée par ces gestes irresponsables, source de pollution.

Un exemple concret :

Il a été collecté 25 Kg de déchets sur 400 m de voirie.

Nous sommes tous concernés et tous responsables : évitons de polluer la nature pour les générations futures en faisant les gestes utiles, en utilisant les poubelles destinées aux différents déchets, en favorisant le compostage.